

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 11 décembre 2024 à 9 h en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20241211-4463

ACTE DE SERVITUDE EN FAVEUR DE LA VILLE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter l'offre des Immeubles GEMK inc., leurs représentants, successeurs ou ayants droit, de consentir à la Ville pour la somme de 13 600 \$, une servitude permanente sur une partie du lot 1 404 912 du cadastre du Québec, d'une superficie de 33,9 mètres carrés, le tout tel que montré et décrit aux plan et description technique préparés par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 12 février 2024 sous le numéro 7461 de ses minutes, nécessaire pour permettre l'installation, le maintien et l'entretien d'un lampadaire, d'un arbre et d'un panneau de signalisation ainsi que l'entretien et le maintien du trottoir;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer l'acte notarié requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1826859)
(SD-2024-6249)

CE-20241211-4464

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense de 13 600 \$, prise à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations, pour défrayer l'acquisition de la servitude permanente sur une partie du lot



1 404 912 du cadastre du Québec, nécessaire pour permettre l'installation, le maintien et l'entretien d'un lampadaire, d'un arbre et d'un panneau de signalisation ainsi que l'entretien et le maintien du trottoir;

au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables.

(CT:1826859)
(SD-2024-6249)

CE-20241211-4465

ACTE DE SERVITUDE EN FAVEUR DE LA VILLE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter l'offre de M. André Laforest, ses représentants, successeurs ou ayants droit, de consentir à la Ville pour la somme de 19 200 \$, une servitude permanente sur une partie du lot 1 602 694 du cadastre du Québec, d'une superficie de 69,7 mètres carrés, le tout tel que montré et décrit aux plan et description technique préparés par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 10 juillet 2024 sous le numéro 7527 de ses minutes, selon les termes et conditions mentionnés à la promesse de création de servitude, nécessaire pour protéger une conduite municipale enfouie;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer l'acte notarié requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1827160)
(SD-2024-6267)

CE-20241211-4466

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense au montant de 19 200 \$, financée à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations, pour défrayer l'acquisition de la servitude permanente sur une partie du lot 1 602 694 du cadastre du Québec, nécessaire pour protéger une conduite municipale enfouie;

au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables.

(CT:1827160)
(SD-2024-6267)



CE-20241211-4467

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - AFFAIRES
JURIDIQUES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser 2 avocats du Service des affaires juridiques à participer au Séminaire sur les techniques de plaidoirie du 3 au 9 août 2025 à Sherbrooke, au montant de 15 978,26 \$.

(CT:1826181)
(SD-2024-6145)

CE-20241211-4468

AUTORISATION - SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE - LOT
P.2 453 523

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de consentir une servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada sur des parties du lot 2 453 523 du cadastre du Québec, telles que montrées aux plans et descriptions techniques préparés par M. Denis Ayotte, arpenteur-géomètre, le 18 juillet 2024 sous le numéro 15 269 de ses minutes et le 10 octobre 2024 sous le numéro 15 426 de ses minutes;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

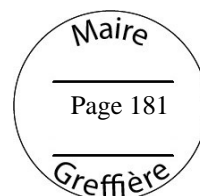
(SD-2024-6206)

CE-20241211-4469

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - MANDAT
RÉVISÉ - COMITÉ FONDS D'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF

ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance prévoit que le Secrétariat de la gouvernance procède périodiquement à une révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville. Les révisions visent à faire des ajustements et des modifications qui notamment clarifient des dispositions, améliorent le fonctionnement et reflètent de nouvelles responsabilités;

ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20220111-5, le conseil municipal a constitué le Comité Fonds d'économie sociale (le «Comité») et a adopté son mandat. Le mandat de ce Comité n'a jamais fait l'objet de révision;



ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20230606-539, le conseil municipal a adopté le Programme de soutien aux entreprises - Fonds entrepreneuriat collectif qui remplace l'ancien Fonds d'économie sociale en application de la Politique de soutien aux entreprises - Fonds régions et ruralité - Volet 2 (FRR). De ce fait, il est donc proposé de modifier le nom du Comité pour «Comité Fonds d'entrepreneuriat collectif»;

ATTENDU QUE le mandat révisé du Comité propose des modifications, entre autres, aux responsabilités du Comité découlant de l'adoption du Programme de soutien aux entreprises - Fonds entrepreneuriat collectif. Cette révision inclut aussi certaines modifications de forme qui visent à assurer la cohérence interne et à mettre à jour certaines dispositions standard applicables à toutes les instances internes. Certaines dispositions sont retirées parce qu'elles sont inutiles, alors que d'autres visent à refléter les pratiques actuelles ou à les alléger;

ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance, appuyé par le Service du développement économique, recommande de modifier le nom du Comité Fonds d'économie sociale pour «Comité Fonds d'entrepreneuriat collectif» et d'adopter son mandat révisé joint au sommaire décisionnel et de remplacer le mandat approuvé par la résolution CM-20220111-5;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

de modifier le nom du «Comité Fonds d'économie sociale» pour le nom «Comité Fonds d'entrepreneuriat collectif»;

d'adopter le mandat révisé du Comité Fonds d'entrepreneuriat collectif joint au sommaire décisionnel.

(SD-2024-6450)

CE-20241211-4470

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 27 novembre 2024 à 9 h.

(SD-2024-6316)

CE-20241211-4471

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 27 novembre 2024 à 9 h 17.

(SD-2024-6316)

CE-20241211-4472

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le vendredi 29 novembre 2024 à 9 h.

(SD-2024-6316)

CE-20241211-4473

AUTORISATION - LICENCE D'UTILISATION DES DOCUMENTS D'ARCHIVES DE LA VILLE DE LAVAL - SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE L'ÎLE JÉSUS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la licence d'utilisation des documents d'archives de la Ville de Laval à intervenir entre la Ville de Laval et la Société d'histoire et de généalogie de l'île Jésus pour permettre l'utilisation de documents des archives historiques de la Ville de Laval;

d'autoriser la cheffe de la division de la gestion documentaire du Service du greffe à signer pour et au nom de la Ville ladite licence, de prescrire que ce document ne requière pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2024-6338)

CE-20241211-4474

RECOMMANDATION AU CONSEIL - MODIFICATIONS - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE la Ville de Laval a entièrement réalisé l'objet des règlements énumérés à l'annexe jointe au sommaire décisionnel, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente et qu'il existe pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et



qu'ils ne devraient plus apparaître dans les registres de la ministre;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ces règlements d'emprunt pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, d'approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

de modifier les règlements identifiés à l'annexe jointe au sommaire décisionnel de la façon suivante:

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes «nouveau montant de la dépense» et «nouveau montant de l'emprunt» mentionnés dans l'annexe;

2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne «Fonds général» de l'annexe;

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne «subvention» mentionnés dans l'annexe;

d'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés dans l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations sont identifiés sous les colonnes «Promoteurs» et «Paiement comptant» de l'annexe;

de demander à la ministre des Affaires municipales d'annuler, dans ses registres, les soldes résiduels mentionnés dans l'annexe;

de transmettre une copie de la présente résolution au MAMH.

(SD-2024-6447)

CE-20241211-4475

DÉPÔT - DÉBOURSÉS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports de la trésorière adjointe du 4 novembre et du 4 décembre 2024 concernant des déboursés de 23 023 111,00 \$.

(SD-2024-6460)



CE-20241211-4476

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2568

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2568, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition et la livraison de polymère cationique pour décanteurs Actiflo pour les stations d'eau potable Chomedey et Pont-Viau, pour une période de 2 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Brenntag Canada inc.
438 848,08 \$.

(CT:1823059)
(SD-2024-5699)

CE-20241211-4477

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-
2736

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour l'acquisition de pièces et services pour équipements mobiles;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2024-5753)

CE-20241211-4478

RECOMMANDATION AU CONSEIL - QUANTITÉS
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT DOS-
2178

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser, dans le cadre des services d'entretien et de réparation sur demande des piscines, des pataugeoires et des jeux d'eau, prévus au contrat DOS-2178, la modification suivante:

des quantités supplémentaires au montant de 478 834,08 \$ à Groupe



Mécano inc., dont le détail apparaît au rapport du Service des immeubles, parcs et espaces publics daté du 28 octobre 2024 joint au sommaire décisionnel.

(CT:1823837)
(SD-2024-5809)

CE-20241211-4479

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2785

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour des services professionnels d'une firme de laboratoire en sol pour la réalisation du contrôle qualité des matériaux pour la construction d'un réservoir de rétention sanitaire à l'ouvrage Cartier, incluant la reconstruction du terrain de soccer-football;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2024-6164)

CE-20241211-4480

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2827

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour des travaux de sécurisation et d'embellissement du boulevard Saint-Martin, entre l'intersection des boulevards Laval et Industriel et le boulevard des Laurentides;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2024-6290)

CE-20241211-4481

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2834

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'adjuger le contrat DOS-2834, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services de conception, de réalisation, de fabrication et de livraison d'une exposition itinérante pour mettre en valeur les lieux emblématiques lavallois à l'occasion du 60e anniversaire de la Ville et dans le cadre de l'entente de développement culturel, pour une période de 9 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Merlicht inc.
95 199,30 \$.

(CT:1827444)
(SD-2024-6297)

CE-20241211-4482

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2841

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour des travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 3;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2024-6429)

CE-20241211-4483

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2795

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour des travaux de réfection de la vis d'Archimède numéro 2 de la StaRRE d'Auteuil;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2024-6457)



CE-20241211-4484

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13152

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13152 modifiant le Règlement L-12137 remplaçant le Règlement L-9000 concernant la prévention des incendies et ses amendements.

(SD-2024-6419)

CE-20241211-4485

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13152

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13152 modifiant le Règlement L-12137 remplaçant le Règlement L-9000 concernant la prévention des incendies et ses amendements.

(SD-2024-6419)

CE-20241211-4486

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13152

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13152 modifiant le Règlement L-12137 remplaçant le Règlement L-9000 concernant la prévention des incendies et ses amendements.

(SD-2024-6419)

CE-20241211-4487

DÉPÔT - DÉCISION - COMMISSION DE PROTECTION DU
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec rendue le 25 septembre 2024 dans le dossier numéro 443836 et autorisant l'aliénation, en faveur du propriétaire des lots 2 072 566, 2 072 570 et 2 072 647 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 5 025 mètres carrés,



correspondant aux lots 2 072 567, 2 072 569 et 2 072 571 dudit cadastre.

(SD-2024-6182)

CE-20241211-4488

DÉPÔT - FERMETURE D'UN DOSSIER - COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a indiqué procéder à la fermeture du dossier numéro 444893 concernant l'exclusion d'une partie du lot 4 854 287 et des lots 4 654 286 et 1 913 014 du cadastre du Québec le 28 octobre 2024, suite au désistement de la Ville de Laval.

(SD-2024-6217)

CE-20241211-4489

DÉPÔT - FERMETURE D'UN DOSSIER - COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a indiqué procéder à la fermeture du dossier numéro 444632 concernant l'exclusion du lot 4 437 536 du cadastre du Québec le 18 octobre 2024, suite au désistement de la Ville de Laval.

(SD-2024-6220)

CE-20241211-4490

RÉSOLUTION AMENDÉE - REMPLACEMENT CADASTRAL - 3103-8607 QUÉBEC INC.

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20240626-2303, le comité exécutif approuvait, conformément à l'article 3.4.6 du Règlement de lotissement numéro L-9500, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 248 200 \$;

ATTENDU QUE la superficie assujettie aux frais de parcs a été changée en excluant le terrain utilisé à des fins agricoles;

ATTENDU QUE la valeur du terrain a été revue à la baisse par le Bureau des transactions et des investissements immobiliers (BTII);

EN CONSÉQUENCE, IL EST



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution CE-20240626-2303 afin qu'elle se lise comme suit:

«d'approuver, conformément à l'article 3.4.6 du Règlement de lotissement numéro L-9500, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 33 040 \$.»

(SD-2024-6308)

CE-20241211-4491

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - EAUX VIVES SUR LE PARC, S.E.C.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0101 de Eaux Vives Sur Le Parc, S.E.C., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 5 étages sur les lots 5 613 352 et 5 613 353 du cadastre du Québec (lot projeté 6 550 959), et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-313.

(SD-2024-6336)

CE-20241211-4492

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - 2628-8894 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0105 de 2628-8894 Québec inc., propriétaire, à l'effet de permettre la construction de 33 habitations unifamiliales contiguës de 3 étages et faisant partie d'un projet intégré sur les lots 6 333 884, 6 333 836 à 6 333 863 et 6 333 876 à 6 333 880 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-315.

(SD-2024-6337)

CE-20241211-4493

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - DAVID DE COTIIS ET ROSARIO MURO

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et



d'intégration architecturale IA-2024-0134 de MM. David De Cotiis et Rosario Muro, propriétaires, à l'effet de permettre l'agrandissement d'un bâtiment commercial de 2 étages sur le lot 1 495 892 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-316.

(SD-2024-6342)

CE-20241211-4494

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - 9137-3266 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2023-0160 de 9137-3266 Québec inc., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 3 étages sur le lot 1 255 269 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-317.

(SD-2024-6343)

CE-20241211-4495

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - 2549-4535 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0086 de 2549-4535 Québec inc., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment d'usage mixte résidentiel et commercial isolé de 3 étages sur le lot 1 190 847 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-318.

(SD-2024-6344)

CE-20241211-4496

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PPCMOI ACCEPTÉE - 9167-9852 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande PP-2024-21 de 9167-9852 Québec inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 1 786 675 du cadastre du Québec situé au 5855, boulevard des Mille-Îles, afin d'autoriser un projet d'habitations contiguës d'un logement en projet intégré, et ce, conformément à la résolution du comité



consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-321.

(SD-2024-6350)

CE-20241211-4497

DÉPÔT - DÉCISION - COMITÉ DE DÉMOLITION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de l'approbation de la demande de démolition DE-2024-18 de M. Guillaume Beauchamp et Mme Isabelle Goulet Lavoie, propriétaires, sur le lot 6 602 142 du cadastre du Québec, par le Comité de démolition le 27 novembre 2024, à la suite de l'audition publique tenue ce même jour.

(SD-2024-6356)

CE-20241211-4498

REMPLACEMENT CADASTRAL - MAXIMILIEN CHABOT-FORTIER - PL-2024-196

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 33 500 \$.

(SD-2024-6393)

CE-20241211-4499

INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'installation d'un panneau d'arrêt à l'approche sud de l'intersection entre le boulevard Saint-Martin Ouest et la rue Fafard, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro 23-SI/250 préparés par le Service de l'ingénierie le 18 avril 2024;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à procéder à la distribution d'affichettes de portes pour informer les citoyens concernés du changement de signalisation.

(SD-2024-2839)



CE-20241211-4500

**APPROBATION - PERMISSION D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC POUR BORNES DE RECHARGE DE
VÉHICULES ÉLECTRIQUES - HYDRO-QUÉBEC**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la permission d'occupation du domaine public pour bornes de recharge de véhicules électriques à intervenir entre Ville de Laval et Hydro-Québec sur une partie du lot 1 168 017 du cadastre du Québec, aux fins d'installation, du maintien et du remplacement, si requis, de bornes de recharge pour véhicules électriques et leurs équipements connexes et des infrastructures civiles et électriques accessoires;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-6443)

CE-20241211-4501

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - AMENDEMENT À
L'ENTENTE DE PARTENARIAT - ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'amendement à l'entente de partenariat à intervenir entre Ville de Laval et Éco Entreprises Québec dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective, conformément à l'exigence émise par le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01);

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-6045)

CE-20241211-4502

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13188**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13188 modifiant le Règlement L-12494 visant à accorder une subvention pour favoriser le remplacement de systèmes de



chauffage résidentiels au mazout, le Règlement L-12711 visant à accorder une subvention pour favoriser l'achat de couches réutilisables, le Règlement L-13109 établissant un programme de subventions pour les produits d'hygiène personnelle durables et le Règlement L-13116 établissant un programme de subventions pour favoriser l'adhésion à un service de vélo-partage et son utilisation.

(SD-2024-6120)

CE-20241211-4503

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13188

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13188 modifiant le Règlement L-12494 visant à accorder une subvention pour favoriser le remplacement de systèmes de chauffage résidentiels au mazout, le Règlement L-12711 visant à accorder une subvention pour favoriser l'achat de couches réutilisables, le Règlement L-13109 établissant un programme de subventions pour les produits d'hygiène personnelle durables et le Règlement L-13116 établissant un programme de subventions pour favoriser l'adhésion à un service de vélo-partage et son utilisation.

(SD-2024-6120)

CE-20241211-4504

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13188

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13188 modifiant le Règlement L-12494 visant à accorder une subvention pour favoriser le remplacement de systèmes de chauffage résidentiels au mazout, le Règlement L-12711 visant à accorder une subvention pour favoriser l'achat de couches réutilisables, le Règlement L-13109 établissant un programme de subventions pour les produits d'hygiène personnelle durables et le Règlement L-13116 établissant un programme de subventions pour favoriser l'adhésion à un service de vélo-partage et son utilisation.

(SD-2024-6120)

CE-20241211-4505

SUBVENTION - CLUB DE BASEBALL LAVAL-EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'octroyer une subvention au montant de 28 387 \$ au Club de baseball Laval-Est pour compenser la perte de matériel occasionnée par les inondations du mois d'août (tempête Debby).

(CT:1821079)
(SD-2024-5447)

CE-20241211-4506

APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - GUILDE CALICO LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval et Guilde Calico Laval visant à soutenir un projet dans le cadre de la table de projets en loisir culturel, au montant de 10 000 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1824503)
(SD-2024-5897)

CE-20241211-4507

APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - LOISIRS RENAUD-COURSOL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval et Loisirs Renaud-Coursol visant à soutenir un projet dans le cadre de la table de projets en loisir culturel, au montant de 5 000 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1824506)
(SD-2024-5898)

CE-20241211-4508

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EXTÉRIEURES DE BASEBALL ET SOFTBALL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'approuver le Plan de développement des infrastructures extérieures de baseball et softball.

(SD-2024-6102)

CE-20241211-4509

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Laval concernant le versement d'une subvention de 180 840 \$ pour la réalisation du projet «Projet Z», et ce, dans le cadre du Fonds pour bâtir des communautés sécuritaires;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1826922)
(SD-2024-6256)

CE-20241211-4510

APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - LE THÉÂTRE HARPAGON

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente de services à intervenir entre Ville de Laval et Le Théâtre Harpagon pour la mise en oeuvre de la production déléguée du programme «Théâtre à ciel ouvert» 2025, au montant total de 159 834,89 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1827981)
(SD-2024-6401)



À 9 h 09, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière